

**Décret n° 2-15-900 du 19 safar 1437 (1<sup>er</sup> décembre 2015) approuvant l'accord de prêt n° 8514-MA d'un montant de cent cinquante millions de dollars américains (150.000.000.00 de dollars américains), conclu le 26 octobre 2015 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, concernant le Projet de modernisation de la grande irrigation.**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n° 100-14 pour l'année budgétaire 2015, promulguée par le dahir n° 1-14-195 du 1<sup>er</sup> rabii I 1436 (24 décembre 2014), notamment son article 45 ;

Vu le paragraphe premier de l'article 41 de la loi de finances n° 26-81, pour l'année 1982, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. – Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt n° 8514-MA d'un montant de cent cinquante millions de dollars américains

(150.000.000 de dollars américains), conclu le 26 octobre 2015 entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, concernant le Projet de modernisation de la grande irrigation.

ART. 2. – Le ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

*Fait à Rabat, le 19 safar 1437 (1<sup>er</sup> décembre 2015).*

ABDEL-ILAH BENKIRAN.

Pour contreseing :

*Le ministre de l'économie*

*et des finances,*

MOHAMMED BOUSSAID.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6420 du 28 safar 1437 (10 décembre 2015).

**Arrêté du Chef du gouvernement n° 3-302-15 du 15 safar 1437 (27 novembre 2015) fixant les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics.**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu le décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, notamment son article 12 ;

Après avis de la commission des marchés en date du 13 novembre 2015,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Le présent arrêté fixe, en application de l'article 12 du décret n° 2-12-349 susvisé, les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics.

ART. 2. – La révision des prix du marché permet de tenir compte des variations économiques constatées dans les cours des produits entrant dans la réalisation des prestations objet du marché, entre la date d'établissement des prix initiaux dudit marché et la ou les dates d'achèvement de l'exécution desdites prestations et ce dans les conditions prévues par le présent arrêté.

ART. 3. – Les montants des prestations réellement exécutées des marchés visés à l'article premier du présent arrêté sont modifiés par application de la (ou des) formule (s) de révision des prix dont les formes sont définies dans les articles 4 et 7 ci-dessous.

ART. 4. – Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) afférent au marché concerné prévoit une ou plusieurs formules de révision des prix.

La forme de la formule de la révision des prix est la suivante :

$$P = P_0 [k + a (X/X_0) + b (Y/Y_0) + c (Z/Z_0) \dots] \text{ où}$$

P : est le montant hors taxe révisé de la prestation considérée ;

P<sub>0</sub> : le montant initial hors taxe de cette même prestation ;

K : est la partie fixe dont la valeur doit être supérieure ou égale à 0,15 ;

k, a, b, c ... sont des coefficients invariables, tels que  $k + a + b + c \dots = 1$  ;

P/P<sub>0</sub> : étant le coefficient de révision des prix ;

X<sub>0</sub>, Y<sub>0</sub>, Z<sub>0</sub> : sont les valeurs de référence des index du mois :

- de la date limite de remise des offres pour les marchés passés à prix révisables ;
- de la date de la signature du marché par l'attributaire lorsque ce dernier est négocié et passé à prix révisables ;

X, Y, Z : sont les valeurs des index du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

ART. 5. – La valeur de chacun des coefficients k, a, b, c ... et la nature des index X, Y, Z ... seront arrêtées par les cahiers des prescriptions communes applicables ou les cahiers des prescriptions spéciales.

ART. 6. – Pour les marchés à prix révisables et dont le montant prévu pour leur exécution est inférieur ou égal à un million de dirhams (1.000.000 DH), la formule de révision des prix doit comporter 5 index au plus.

ART. 7. – Pour les prestations assorties d'index globaux, les formules de révision des prix sont de la forme :

$$P = P_o [k + a (I/I_o)]$$

où k et a sont des coefficients invariables, tels que  $k + a = 1$  ;

où : P, P<sub>o</sub> et k sont définis comme indiqué à l'article 4 ci-dessus ;

P/P<sub>o</sub> : étant le coefficient de révision des prix.

I<sub>o</sub> : est la valeur de l'index global relatif à la prestation considéré au mois de :

- la date limite de remise des offres ;
- la date de la signature du marché par l'attributaire lorsque ce dernier est négocié ;

I : est la valeur de l'index global du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

ART. 8. – Le résultat final du coefficient de révision des prix ainsi que les résultats des rapports relatifs aux calculs intermédiaires sont arrêtés à la quatrième décimale.

ART. 9. – La révision des prix est appliquée aux prestations à exécuter sans que le titulaire du marché ait besoin de présenter une demande spéciale à cet effet.

Les montants ainsi révisés résultant de l'application de la (ou des) formule (s) de révision des prix sont pris directement en considération et ne nécessitent pas la passation d'un avenant au marché.

Lorsque le cahier des prescriptions spéciales (CPS) prévoit plusieurs formules de révision des prix, il doit indiquer la ou les prestations auxquelles s'applique chacune de ces formules.

ART. 10. – La liste des index simples et globaux est annexée au présent arrêté. Elle peut être modifiée et complétée par arrêté du ministre chargé de l'équipement.

Le ministre chargé de l'équipement constate et publie mensuellement les valeurs des index figurant sur la liste prévue à l'alinéa précédent et les publie et les charge sur le portail des marchés publics et sur les systèmes d'information appropriés.

ART. 11. – Dans le cas de marchés comportant des prestations à réaliser à l'étranger ou pour lesquels il n'existe pas d'index appropriés prévus dans la liste des index mentionnée à l'article 10 du présent arrêté, le maître d'ouvrage peut recourir à des prix ou index prévus par des publications ou documents spécialisés étrangers. Dans ce cas, il doit mentionner la référence desdites publications ou documents spécialisés dans le cahier des prescriptions spéciales afférent au marché concerné.

ART. 12. – La révision des prix des prestations réalisées au cours d'un mois donné est obtenue en utilisant dans la formule de révision des prix, les valeurs définitives des index de ce mois.

Si ces valeurs ne sont pas encore publiées au moment de l'établissement des décomptes provisoires, le maître d'ouvrage ordonne le paiement des montants desdits décomptes sans procéder à la révision des prix. Une fois, les valeurs définitives des index du mois considéré sont publiées, le maître d'ouvrage procède à l'ordonnancement des montants résultant de la révision des prix à l'occasion du décompte provisoire suivant.

Lorsqu'il s'agit de dernier décompte provisoire, le maître d'ouvrage procède à la révision des prix par application des valeurs publiées à la date de l'établissement dudit dernier décompte provisoire.

ART. 13. – A l'occasion de la révision des prix de chaque décompte provisoire, le maître d'ouvrage établit une note de calcul, justifiant les valeurs obtenues par l'application des formules de révision des prix.

ART. 14. – Si le décompte à réviser concerne des prestations dont la période d'exécution s'étale sur plusieurs mois consécutifs ayant des valeurs d'index différentes, le montant à réviser au titre de ce décompte sera réparti pour chacun des mois ou portions de mois en fonction des prestations réalisées au cours de ces mois ou portions de mois. Le montant de la révision des prix est obtenu pour chacun des mois ou portions de mois, par l'application de la formule de révision des prix en utilisant l'index du mois considéré.

Si cette répartition ne peut être effectuée, la révision des prix est calculée au prorata du nombre de jours calendaires par mois auquel correspond chacune des valeurs du coefficient de révision.

ART. 15. – Le décompte définitif afférent au marché concerné doit faire ressortir le montant total de la révision des prix et doit être accompagné d'un état récapitulatif de cette révision.

ART. 16. – Lorsque le marché prévoit des prestations nécessitant l'approvisionnement en matériaux et marchandises, il peut être prévu au bordereau des prix du marché concerné deux prix pour ces matériaux et marchandises, l'un correspond à leur approvisionnement à pied d'œuvre sur le chantier et l'autre à leur mise en œuvre.

Chacun de ces deux prix fera l'objet d'une formule de révision des prix distincte.

a) Pour l'approvisionnement en matériaux et marchandises à pied d'œuvre, la formule est de la forme suivante :

$$P = P_o [k + a (U/U_o) + b (Mt/Mto)]$$

P : est le montant hors taxe révisé de l'approvisionnement à pied d'œuvre considéré ;

P<sub>o</sub> : le montant initial hors taxe de ce même approvisionnement ;

K : est la partie fixe dont la valeur doit être supérieure ou égale à 0,15 ;

k, a et b ... sont des coefficients invariables, tel que  $k + a + b = 1$  ;

P/Po : étant le coefficient de révision des prix ;

Uo et Mto : sont les valeurs de référence de l'index, correspondant respectivement à l'approvisionnement considérée et à son transport, du mois :

- de la date limite de remise des offres pour les marchés passés à prix révisables ;
- de la date de la signature du marché par l'attributaire lorsque ce dernier est négocié et passé à prix révisable.

U et Mt : sont les valeurs des index du mois de la date de l'exigibilité de la révision.

b) Pour la mise en œuvre des matériaux et marchandises, la formule qui ne doit pas intégrer les index prévus dans le a) ci-dessus, est de la forme telle que mentionnée à l'article 4 ci-dessus.

Les prix des matériaux et marchandises à pied d'œuvre sont révisés en tenant compte de la date effective de leur approvisionnement.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux matériaux fabriqués sur le chantier ni aux matières qui subissent des transformations empêchant leur identification dans les ouvrages terminés.

ART. 17. – Les montants des marchés et de leurs avenants, le cas échéant, sont engagés auprès du comptable public ou du contrôleur d'Etat pour leur montant majoré d'une somme à valoir pour couvrir la révision des prix.

Le montant de cette somme ne peut être supérieur à cinq pour cent (5%) du montant initial du marché et de ses avenants le cas échéant.

Si au cours de l'exécution du marché, ces sommes à valoir s'avèrent insuffisantes, elles peuvent être augmentées par voie d'engagements complémentaires sur production des pièces justificatives.

ART. 18. – En cas de retard dans l'exécution des prestations, imputable au titulaire du marché, il est fait application au montant des prestations exécutées pendant la période comprise entre la date contractuelle de fin d'exécution des prestations et la date réelle de leur achèvement, du plus faible des deux coefficients obtenus en utilisant, d'une part, les index du mois d'exécution des prestations et, d'autre part, les index du dernier mois du délai contractuel.

ART. 19. – L'arrêté du Chef du gouvernement n° 3-205-14 du 11 chaabane 1435 (9 juin 2014) fixant les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics est abrogé.

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* et entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toutefois, les marchés publics à prix révisable, pour lesquels la consultation a été engagée ou l'avis d'appel à la concurrence a été publié antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté, demeurent régis par les dispositions de l'arrêté susmentionné n° 3-205-14.

*Rabat, le 15 safar 1437 (27 novembre 2015).*

ABDEL-ILAH BENKIRAN.

\*

\* \*

**Annexe à l'arrêté du Chef du Gouvernement n° 3-302-15 du 15 safar 1437 (27 novembre 2015)  
fixant les conditions et les formes de révision des prix des marchés publics**

**Liste des index simples et complexes**

**1 - Liste des index simples**

**1 - لائحة المؤشرات البسيطة**

Index	Symboles الرموز	مؤشرات
<b>A - Métaux ferreux :</b>		<b>أ - معادن حديدية</b>
Acier rond lisse (pour béton armé).....	A	فولاذ مستدير أملس (للخرسانة المسلحة).....
Acier torsadé (pour béton armé).....	At	فولاذ جديلي (للخرسانة المسلحة).....
Fer pour charpente.....	Fe	حديد للسماك.....
Poutrelle IPN pour charpente.....	Alp	جانزة IPN للسماك.....
Tôle moyenne (Thomas ou Martin).....	Tt	صفيح متوسط " Thomas ou Martin".....
Tôle fine laminée à froid.....	Af	صفيح رقيق ممطول بالبارد.....
Tôle fine laminée à chaud.....	Ac	صفيح رقيق ممطول بالحرارة.....
Tôle forte en acier A.33.....	Aa	صفيح قوي بالفولاذ A.33.....
Tôle en acier inoxydable.....	Ai	صفيح فولادي غير قابل للأكسدة.....
Feuillard d'acier à câbles.....	Fac	أمطول فولادي بالأحبال.....
Tôle à cristaux orientés.....	Aco	صفيح بالبلور الموجه.....
Tube serrurier.....	Tr	أنبوب مقل.....
Tube acier.....	Ta	أنبوب فولادي.....
Tuyau de fonte.....	Tf	ماسورة من الصلب.....
Pièces spéciales en fonte avec Joint Gibault.....	Pg	قطع خاصة بالصلب مع وصلة "جيبولت".....
Boulons décollétés.....	Bd	لواب مقورة.....
Boulons matricés.....	Bm	لواب مقولية.....
<b>B - Métaux non ferreux</b>		<b>ب - معادن غير حديدية</b>
Fil de cuivre nu.....	Cf	ملك نحاس عاري.....
Fil de cuivre rigide isolé.....	Cu	ملك نحاس صلب معزول.....
Bronze en lingots 88/12.....	Bz	سبائك البرونز 88/12.....

Laiton en lingots 65/35.....	Lt	مبياتك النحاس 65/35.....
Etain Banka à 99,9 %.....	Sn	بانكا القصدير % 99,9.....
Plomb laminé en feuille.....	Pbl	رصاص مطول في أوراق.....
Zinc laminé.....	Znl	زنك مطول.....
Aluminium A5.....	Al	المنيوم A5.....
Aluminium-qualité électrique.....	Ale	المنيوم - جودة كهربائية.....
Tôle ondulée en aluminium.....	Toa	صفيح موج من الألمنيوم.....
Tube d'irrigation en aluminium.....	Tia	أنبوب ري من الألمنيوم.....
Fil machine Alumoweld.....	Alw	خيط آلة اليمولد.....
Profilés pour menuiserie aluminium.....	Pra	محروف لندجارة الألمنيوم.....
<b>C - Liants et produits en terre cuite</b>		<b>ج - عواقد ومنتجات من الطين المطهي</b>
Ciment en vrac.....	Cv	إسمنت رطا.....
Ciment en sacs.....	Cs	إسمنت في أكياس.....
Plâtre.....	Pl	جبص.....
Brique creuse.....	Br	ياجور مجوف.....
Grès Cérame.....	Ge	حث خزفي.....
<b>D - Bois</b>		<b>د - خشب</b>
Sapin blanc.....	Sb	تتوب أبيض.....
Sapin rouge.....	Sr	تتوب أحمر.....
Hêtre étuvé.....	He	الزان على البخار.....
Contre-plaqué d'Okoumé.....	Cp	طباق الخشب المعاكس من الأوكومة.....
<b>E - Huiles et graisses :</b>		<b>ه - زيوت وشحوم</b>
Huile minérale non détergente.....	Hm	زيت معدني غير منظف.....
Huile détergente.....	Hd	زيت منظف.....
Huile isolante pour transformateurs.....	Hu	زيت عازل للمحولات.....
Huiles pour boîtes et ponts.....	Hb	زيوت للملب والجسور.....
Huile de rinçage.....	Hr	زيت للشطف.....
Huile de frein.....	Hf	زيت الفرامل.....
Huile pour mouvements et systèmes hydrauliques.....	Hi	زيت من أجل الحركت والأنظمة المائية.....
Graisse Multipurpose à base de lithium.....	Gm	شحم متعددة الأغراض أساسها من الليثيوم.....

<b>F - Carburant - Combustible - Energie</b>		<b>و- وقود - محروقات - طاقة</b>
Fioul.....	<b>Fu</b>	فيول.....
Gasoil.....	<b>G</b>	كزوال.....
Essence super.....	<b>Esp</b>	بنزين ممتاز.....
Charbon Industriel.....	<b>Ci</b>	فحم صناعي.....
Coke métallurgique.....	<b>Ck</b>	فحم الكوك المعدنية.....
Energie électrique haute tension.....	<b>Eh</b>	طاقة كهربائية عالية التيار.....
Energie électrique basse tension.....	<b>Eb</b>	طاقة كهربائية منخفضة التيار.....
Energie électrique moyenne tension.....	<b>Emt</b>	طاقة كهربائية متوسطة التيار.....
<b>G - Appareils sanitaires</b>		<b>ز - أجهزة صحية</b>
WC à l'anglaise.....	<b>Wca</b>	مرحاض إنجليزي.....
WC à la turque (brut).....	<b>Wct</b>	مرحاض تركي (خام).....
Evier.....	<b>Ev</b>	مجلى.....
Lavabo.....	<b>La</b>	مغسل.....
Lave- mains.....	<b>Lm</b>	مغسل اليدين.....
<b>H - Etanchéité - Bitumes-émulsifiant :</b>		<b>ح - كئوتية - حمرات - مستحلب</b>
Bitume d'étanchéité en sacs.....	<b>Bi</b>	حمر كئوتية في اكياس.....
Bitume d'étanchéité en vrac.....	<b>Biv</b>	حمر كئوتية فرطا.....
Feutre imprégné surfacé 27 S ou 1350.....	<b>Fi</b>	لبد مشرب على السطح (مسطح) 27 S أو 1350.....
Bitume pur routier.....	<b>Bs</b>	إسفلت (زفت) خالص للطريق.....
Bitume fluide routier.....	<b>Cb</b>	إسفلت (زفت) سائل طرقي.....
Emulsifiant.....	<b>E m</b>	مثبت الاستحلاب.....
Emulsion 65 %.....	<b>E m s</b>	مستحلب 65 %.....
<b>I - Peinture-Vitrierie :</b>		<b>ط - صباغة - زجاج</b>
Huile de lin.....	<b>H</b>	زيت الكتان.....
Blanc de zinc.....	<b>Zn</b>	زنك ابيض.....
Minium de plomb.....	<b>Mm</b>	رصاص احمر.....
Produits de peinture.....	<b>Pp</b>	مواد الصباغة.....
Verre simple étiré.....	<b>Ve</b>	زجاج بسيط ممدد.....
Verre à vitre épais.....	<b>Vep</b>	زجاج سميك.....
Verre laminé.....	<b>VI</b>	زجاج ممطول.....

Glace polie .....	Gl	وذيلة مصنوعة .....
<b>J – Caoutchouc et isolants divers</b>		<b>ي - المطاط وعوازل مختلفة</b>
Polyéthylène.....	Pe	بوليثين .....
Polyéthylène réticulé.....	Pr	بوليثين مشبك .....
Polyéthylène pour tuyau d'irrigation.....	Pei	بوليثين لأنابيب الري .....
Chlorure polyvinyle (isolant).....	Cy	كلوريد البوليفينيل (عازل) .....
Chlorure polyvinyle (gaine).....	Cg	كلوريد البوليفينيل (غشاء) .....
Caoutchouc artificiel (Néoprène).....	Ne	مطاط صناعي (نيوبرين) .....
Caoutchouc artificiel "Butyl".....	Bu	مطاط صناعي "بوتيل" .....
Diélectrique chloré ou "pyralène".....	Dc	عازل كلوري أو "برالين" .....
Isolant en papier imprégné.....	Ip	عازل بالورق المشرب .....
Caoutchouc naturel SMR.20.....	Smr	مطاط طبيعي SMR20 .....
Caoutchouc synthétique SBR 1500.....	Sbr	مطاط صناعي SBR1500 .....
Caoutchouc synthétique EPT.....	Ept	مطاط صناعي EPT .....
Noir de carbone HAFN.330.....	Nca	أسود الكربون HAFN 330 .....
Tissu polyester adhésif.....	Tpa	قماش البوليستر المقيّد .....
<b>K - Divers</b>		<b>ك - مختلفات</b>
Tuyau en amiante ciment pour canalisation sous pression.....	Tca	أنابيب إسمنت الأسبستوس لقتوات تحت الضغط .....
Plaque en amiante ciment.....	Pam	لوحة إسمنت الأسبستوس .....
Crépine.....	Crep	مصفاة .....
Buse en béton armé (0,6 de diamètre).....	Tba	فوهة بالخرسانة المسلحة (قطر 0,6) .....
Tuyau en polychlorure de vinyle.....	Tpc	أنابيب بولين كلوريد الفينيل .....
Elément ondulé en amiante ciment.....	Tam	عنصر ممزوج بالأسبستوس الإسمنت .....
Tube plastique "CAPRIPLAST"	Tc	أنبوب البلاستيك «CAPRIPLAST» .....
Polyester en plaque.....	Py	صفائح البوليستر .....
Câble armé à 4 conducteurs.....	Ca	حبل مصلح بأربع (4) موصلات .....
Lustrerie.....	Lust	مضاي .....
Disjoncteurs.....	Disj	فاصل (قاطع) .....
Explosif.....	E	متفجر .....
Créosote .....	Cr	طلاء .....

Théodolite Wild T2 complet avec trépied à branches coulissantes	Th	المزواة الأبرية الكاملة مع ترايبود بفروع منزلقة
Sable.....	Sa	رمل
Gravette.....	Gr	حصى
Liège.....	Lie	فلين
<b>L - Transports :</b>		<b>ل - نقل</b>
Transports .....	T	نقل
Transport privé par route .....	Mtn	نقل خاص عبر الطرق
Transport par voie ferrée.....	Tv	نقل عبر المسكة الحديدية
Transport maritime.....	Tp	نقل بحري
<b>M - Matériels</b>		<b>م - معدات</b>
Matériel pour terrassement aux gros engins.....	Mc2	معدات التتريب للأليات الثقيلة
Matériel pour travaux de terrassement.....	Mc3	معدات لأشغال التتريب
Matériel pour travaux d'assainissement et de soutènement.....	Mc4	معدات لأشغال التطهير والإسناد
Matériel pour travaux de construction de route avec enduit superficiel ou matériaux traités au liant hydrocarboné.....	Mc5	معدات لأشغال بناء الطرق مع طلاء السطح أو المواد المعالجة بالماقد الهيدروكربوني
Matériel pour travaux de renforcement ou de construction de chaussée avec enduit superficiel.....	Mc6	معدات لأشغال التدعيم أو بناء القارعة مع طلاء سطحي
Matériel pour travaux de construction de renforcement de chaussée ou de couche de roulement avec matériaux traités au liant hydrocarboné.....	Mc7	معدات لأشغال بناء وتدعيم القارعة أو فرشاة الدرجان مع مواد معالجة بالماقد الهيدروكربوني
Matériel pour travaux de couche de roulement avec enduit superficiel .....	Mc8	معدات لأشغال فرشاة الدرجان مع طلاء سطحي
Matériel pour travaux de construction d'ouvrage d'art.....	Mc9	معدات لأشغال بناء منشأة فنية
Matériel pour travaux de reconnaissances géologiques et géotechniques et forages d'eau .....	Mc10	معدات لأشغال الاستطلاع الجيولوجي والجيوتقني والتقيب عن الماء
Matériel pour travaux de canalisations d'eau potable.....	Mc11	معدات لأشغال قنوات الماء الصالح للشرب
<b>N - Index complexes de l'habitat économique</b>		<b>ن - مؤشر مركب للسكن الاقتصادي</b>
Quincaillerie.....	Q	خردوات
Quincaillerie pour menuiserie aluminium.....	Qal	خردوات لنجارة الألومنيوم
Canalisations habitat type I (niveau Fer galvanisé-Fonte).....	CaR	قنوات السكن نوع I (مستوى الحديد المجلفن المذاب)
Canalisations habitat type II (plusieurs niveaux Fer galvanisé- Fonte).....	Cal	قنوات السكن نوع II (عدة مستويات الحديد المجلفن المذاب)
Canalisations habitat type III (plusieurs niveaux amiante ciment).....	CaM	قنوات السكن نوع III (عدة مستويات إستيبنتوس الإسمنت)
Petit appareillage électrique.....	Ap	المعدات الكهربائية الصغيرة
<b>O - salaires, charges sociales et taxes</b>		<b>س - الأجور، التكاليف الاجتماعية والرسوم</b>
<b>Salaires :</b>		<b>الأجور</b>



Faible proportion de manœuvres payés au Smig	S1	نسبة ضئيفة من العمال المسدد أجورهم بالحد الأدنى للأجور.....
Proportion moyenne de manœuvres payés au Smig	S	نسبة متوسطة من العمال المسدد أجورهم بالحد الأدنى للأجور.....
Forte proportion de manœuvres payés au Smig .....	S2	نسبة مرتفعة من العمال المسدد أجورهم بالحد الأدنى للأجور.....
Salaire d'un cadre de catégorie 12B5.....	Sc	أجر إطار من صنف 12B5.....
<b>Charges sociales :</b>		تكاليف اجتماعية
Marchés de travaux publics (ouvrages de génie-civil).....	ChTp	صفقات الأشغال العمومية (مشاريع الهندسة المدنية).....
Marchés de bâtiment y compris habitat économique.....	ChB	صفقات البناء بما فيها السكن الاقتصادي.....
Société de topographie, Bureau d'étude.....	ChE	شركة الطبوغرافيا، مكتب الدراسة صفقات توريد مواد البناء.....
Marchés de fournitures mat. de construction.....	ChFc	
Marchés de fournitures ordinaires de matières et d'appareillage.....	ChFM	صفقات التوريد العادية والمواد والمعدات.....
<b>Taxes</b>		الرسوم
Marchés des bâtiments génie civil et travaux comportant la taxe sur les travaux immobiliers .....	Ti	صفقات مباني الهندسة المدنية متضمنة لرسم على الأشغال العقارية.....
Marchés de fournitures diverses, de matériaux de construction ou de marchandises.....	Tf	صفقات التوريد المختلفة، مواد البناء أو السلع.....
Marchés de fourniture de carburant.....	Tpc	صفقات توريد المحروقات.....
Marchés de prestations de service y compris celle relevant d'une profession libérale (marchés d'études, contrats d'architectes....)	Tpc	صفقات الخدمات بما فيها تلك المتعلقة بالمهن الحرة (صفقات الدراسات، عقود المهندسين المعماريين).....
Marchés de transport.....	Ts	صفقات النقل.....

## 2 - Liste des index globaux

## 2- لائحة المؤشرات الإجمالية

A - Travaux routiers		أ - الأشغال الطرقية
Terrassements.....	TR1	ترتيب .....
Assainissement et soutènement.....	TR2	التطهير والتدعيم .....
Travaux de construction de plateformes..... Travaux de construction de route avec enduit superficiel fourniture de liant non comprise... Travaux de construction de route avec matériaux traités au liant hydrocarboné, fourniture de liant non comprise.....	TR3	أشغال بناء المسطحات..... أشغال بناء الطرق بطلاء سطحي لا تضم توريد المعاد..... أشغال بناء الطرق بمواد معالجة بالمعاد هيدروكربوني لا يضم توريد المعاد .....
Travaux de construction de route avec enduit superficiel y compris fourniture de liant..... Travaux de construction de route avec matériaux traités au liant hydrocarboné y compris fourniture de liant .....	TR3 bis	أشغال بناء الطرق بطلاء سطحي تضم توريد المعاد .....
Travaux de renforcement ou de construction de chaussée avec enduit superficiel fourniture de liant non comprise.....	TR4	أشغال تدعيم وبناء القارعة مع طلاء سطحي لا تضم توريد المعاد.
Travaux de renforcement ou de construction de chaussée avec enduit superficiel y compris fourniture de liant.....	TR4 bis	أشغال تدعيم وبناء القارعة مع طلاء سطحي تضم توريد المعاد
Travaux de construction ou de renforcement de chaussée avec matériaux traités au liant hydrocarboné fourniture de liant non comprise... Travaux de couche de roulement en matériaux traités au liant hydrocarboné, fourniture de liant non comprise.....	TR5	أشغال بناء وتدعيم القارعة بمواد معالجة بالمعاد الهيدروكربوني لا تضم توريد المعاد .....
Travaux de construction ou de renforcement de chaussée avec matériaux traités au liant hydrocarboné y compris fourniture de liant..... Travaux de couche de roulement en matériaux traités au liant hydrocarboné, y compris fourniture de liant.....	TR5 bis	أشغال بناء وتدعيم القارعة بمواد معالجة بالمعاد الهيدروكربوني تضم توريد المعاد .....
Travaux de couche de roulement en enduit superficiel fourniture de liant non comprise...	TR6	أشغال فرشاة الدرجان مع طلاء السطح لا يضم توريد المعاد.
Travaux de couche de roulement en enduit superficiel y compris fourniture de liant.....	TR6bis	أشغال فرشاة الدرجان مع طلاء السطح يضم توريد المعاد.
<b>B - Ouvrages d'art</b>		<b>ب - المنشآت الفنية</b>
Travaux de réalisation de fondations profondes.....	OA1	أشغال إنجاز الأساسات العميقة .....
Travaux de construction du tablier en béton armé y compris équipements.....	OA2	أشغال بناء السطحية بالخرسانة المسلحة مع التجهيز .....

Travaux de construction du tablier en béton précontraint y compris équipements .....	OA3	اشغال بنده السطحية بالخرسانة سابقة الاجهاد مع التجهيز..
Travaux de construction d'un ouvrage d'art en béton armé (avec fondations profondes ou superficielles).....	OA4	اشغال بناء منشأة فنية بالخرسانة المسلحة (بأساسات عميقة أو سطحية) .....
Travaux de construction d'un ouvrage d'art en béton précontraint (avec fondations profondes ou superficielles).....	OA5	اشغال بناء منشأة فنية بالخرسانة سابقة الاجهاد (بأساسات عميقة أو سطحية) .....
<b>C – Bâtiments :</b>		<b>ج - المباني</b>
Gros Œuvres -Revêtement – Etanchéité.....	BAT1	الاشغال الكبرى، التلبيس المسافة .....
Menuiserie.....	BAT2	نجارة .....
Electricité.....	BAT3	كهرباء .....
Plomberie Sanitaire.....	BAT4	الترصيص الصحي .....
Peinture vitrerie.....	BAT5	صبغة الزجاج .....
Bâtiment tous corps d'Etat.....	BAT6	جميع الحرف .....
<b>D- Reconnaissances géologiques et géotechniques et forage d'eau</b>		<b>د - استطلاع جيولوجي-جيوتقني والتنقيب عن الماء</b>
Reconnaissances géologiques et forages d'eau.....	SF1	استطلاع جيولوجي والتنقيب عن الماء .....
Sondages de reconnaissances hydrogéologique....	SF2	سير للاستطلاع المائي .....
Forages d'essai et d'exploitation.....	SF3	تنقيب التجارب والاستغلال .....
Forages profond.....	SF4	تنقيب عميق .....
Fonçage de puits.....	SF5	اجتياح الآبار .....
Sondages et forages .....	SF6	سير وتنقيب .....
<b>E – Canalisation et réservoirs d'eau potable</b>		<b>ه - قنوات وصهاريج الماء الصالح للشرب</b>
Conduites amiante ciment.....	CEP1	قنوات الاسبستوس الإسمنتية .....
Conduites en béton armé ou précontraint	CEP2	قنوات بالخرسانة المسلحة أو سابقة الاجهاد .....
Conduites en fonte.....	CEP3	قنوات بالصلب .....
Réservoirs d'eau potable.....	REP	صهاريج الماء الصالح للشرب .....
<b>F - Ingénierie</b>		<b>و - هندسة</b>
Ingénierie.....	ING	هندسة .....
<b>G - terrassements ordinaires :</b>		<b>ز - الترتيب العادي</b>

Terrassement ordinaire.....	Mc1	التزييب العادي .....
<b>H - Marchés d'habitat économique :</b>	الرموز	ح - صفقات السكن الاقتصادي
Gros-cœuvre Type A (Murs port aggl.).....	GOA	المنشآت الكبرى نوع أ .....
Gros-cœuvre Type B (Ossature BA.br.).....	GOB	المنشآت الكبرى نوع ب .....
Menuiserie-Quincaillerie.....	MQ	نجارة - خردوات .....
<b>I - Plomberie Sanitaire habitat économique :</b>		ط - التريض الصحي للسكن الاقتصادي
d-type I.....	PS/CaR	دشوع I .....
d-type II.....	PS/Cal	دشوع II .....
d-type III.....	PS/CaM	دشوع III .....
Etanchéité.....	ET	المسافة .....
Electricité (Immeubles).....	ELI	كهرباء المباني .....
Electricité (Petit bâtiments)	ELB	كهرباء مباني صغيرة .....
Peinture-Vitrierie.....	Pv	صباغة-زجاج .....
Ferronnerie.....	F	حدادة .....
<b>J - Bâtiments industriels</b>		ي - المباني الصناعية
Bâtiments industriels-le m2 couvert .....	Bpi	المباني الصناعية -المتر المربع مغطى .....

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 6420 du 28 safar 1437 (10 décembre 2015).